

S O M M A I R E

TRAVAUX DE L'ASSEMBLEE PLENIERE

Séance des 14 ET 15 FEVRIER 2008 : Délibérations

08-01 -	Budget Primitif de la Région pour l'exercice 2008
08-02 -	Amortissement des immobilisations
08-03 -	Emprunts de la Région - délégation au Président en matière d'instruments de couverture de risque de taux
08-04 -	Information sur la dette
08-05 -	Votes des autorisations de programme et des autorisations d'engagement
08-06 -	Affectation de crédits des services informatique, contrôle et évaluation et Europe-international
08-07 -	Démographie médicale - charte partenariale régionale sur l'offre de soins ambulatoires et sur le déploiement des pôles de santé libéraux et ambulatoires en Basse-Normandie
08-08 -	Foncier - avenant à la convention entre la Région Basse-Normandie et l'Etablissement Public Foncier de Normandie
08-09 -	Transports ferroviaires - création d'une liaison ferroviaire directe Corail Intercités entre Paris et Saint-Lô
08-10 -	Communications - concession de l'autoroute A 88 (section Falaise ouest-Sées)
08-11 -	Fonds structurels européens - convention de délégation de la subvention globale FEDER au titre du programme Compétitivité
08-12 -	Culture - contrat d'objectifs triennal (2007-2009) entre l'Etat, la Région de Basse-Normandie et l'IMEC (Institut Mémoires de l'Edition Contemporaine)
08-13 -	Culture - convention de partenariat entre le Conseil Régional, la Ville de Caen et l'Association Les Arts Florissants
08-14 -	Coopération décentralisée - accords de coopération décentralisée entre la Région Basse-Normandie et la région d'Atsinanana à Madagascar
08-15 -	Avenant 2008 au Programme Prévisionnel d'Investissements dans les lycées pour les années 2007 à 2015
08-16 -	Lycées - regroupement des lycées professionnels « Jean Guéhenno »

	et « Fernand Léger » à Flers.....
08-17 -	Enseignement supérieur et recherche - convention de coopération entre l'Université de Caen Basse-Normandie et la Région Basse-Normandie.....
08-18 -	Environnement - appel à projets « vers un Plan Climat Territorial à destination des Pays »
08-19 -	Apprentissage - indemnité compensatrice forfaitaire versée aux employeurs d'apprentis
08-20 -	Création d'un CFA métiers du spectacle et d'une école d'ergothérapie
08-21 -	Mise en oeuvre du Schéma Régional de Développement Economique - modification du Règlement du FDTPE (Fonds Départemental d'aide aux Très Petites Entreprises)
08-22 -	Logement - réhabilitation de l'habitat privé - convention avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) - 2008
08-23 -	Logement des jeunes.....
08-24 -	Agriculture - installation et emploi agriculture
08-25 -	Aménagement du territoire - volet territorial du CPER 2007/2013, approbation des conventions territoriales cadres.....
08-26 -	Aménagement du territoire - convention de partenariat entre le Département de l'Orne et la Région Basse-Normandie
08-27 -	Culture - nouvelles orientations de la politique culturelle.....
08-28 -	Personnel de la Région
08-29 -	Nouveau système d'immatriculation des véhicules.....
08-30 -	Candidature de la Normandie pour l'organisation des Jeux Equestres Mondiaux en 2014.....
08-31 -	Règlement Intérieur des Groupes d'élus.....

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-01

sur le Budget Primitif de la Région pour l'exercice 2008

Réunion du JEUDI 14 FEVRIER 2008

Réuni le jeudi 14 FEVRIER 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, M. BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIER, DETEY, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- M. BEAUVAIS ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- M. BONNEAU ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. LEROY,
- Mme GOBERT ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme PAUL ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- M. THOURY ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 11 février 2008,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances – Personnel - Plan - Affaires Générales »

Après avoir entendu les Présidents des Commissions spécialisées,

Après en avoir délibéré,

ADOpte, par 27 voix pour, 15 contre (Mmes AMELINE, COUSIN, MM. DENIER, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, M. GUITTON, Mme LEFRANCOIS, MM. LEVALLOIS, PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT), le Budget Primitif de la Région pour l'exercice 2008, par chapitre, et pour un montant global de 761 894 555 € dont 254 367 855 € en section d'investissement et 507 526 700 € en section de fonctionnement ;

AUTORISE le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-02

sur l'amortissement des immobilisations

Réunion du JEUDI 14 FEVRIER 2008

Réuni le jeudi 14 FEVRIER 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes TOUZOT,

Sont excusés :

- M. BEAUVAIS ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- M. BONNEAU ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. LEROY,
- Mme GOBERT ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme PAUL ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- M. THOURY ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances – Personnel - Plan - Affaires Générales »

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 27 voix pour, 12 abstentions, (Mme COUSIN, MM. DENIER, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, M. GUITTON, Mme LEFRANCOIS, MM. LEVALLOIS, PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mme TOUZOT)

- d'arrêter :
 - l'amortissement des biens renouvelables autres que les véhicules, acquis en 2002 ;
 - conformément aux états de Madame le Payeur, la valeur des biens acquis en 2002 et sortis de l'actif au 31 décembre 2008 à 1 948 266,03 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-03

sur les emprunts de la Région : délégation au Président en matière d'instruments de couverture de risque de taux

Réunion du JEUDI 14 FEVRIER 2008

Réuni le jeudi 14 FEVRIER 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes TOUZOT,

Sont excusés :

- M. BEAUVAIS ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- M. BONNEAU ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. LEROY,
- Mme GOBERT ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme PAUL ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- M. THOURY ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances - Personnel - Plan - Affaires Générales »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 27 voix pour, 12 abstentions, (Mme COUSIN, MM. DENIER, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, M. GUITTON, Mme LEFRANCOIS, MM. LEVALLOIS, PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mme TOUZOT)

• de donner délégation au Président du Conseil Régional, pour la durée de l'exercice dans la limite de l'encours total de la dette actuelle telle que constatée au 1^{er} janvier 2008, et de la dette prévisionnelle envisagée au présent exercice, aux fins de recourir, le cas échéant, à des instruments de couverture avec ou sans indemnités, afin de protéger la Région contre d'éventuelles augmentations de taux ou de profiter d'éventuelles diminutions en l'autorisant à lancer des consultations auprès des établissements financiers, retenir les meilleures offres, passer les ordres pour effectuer les opérations et signer les contrats correspondants sachant que :

- le seuil maximum retenu sur les opérations de couverture est égal à l'encours de dette constaté au 1^{er} janvier 2008, soit 184 579 335 € dont 131 579 335 € à taux fixe et 53 000 000 € à taux variable, ce montant étant majoré du volume des emprunts prévisionnels inscrits au budget de l'exercice 2008, soit 70 500 000 €,
- les opérations de couverture de risque de taux pourront notamment se concrétiser par des contrats d'échange de taux d'intérêt, d'accord de taux futurs, de garantie de taux plafonds et/ou planchers ou toutes autres opérations de marché,
- la durée de ces contrats ne pourra être supérieure à la durée résiduelle des emprunts concernés,
- les index de référence des contrats d'emprunts et des contrats de couverture pourront être ceux communément utilisés sur les marchés,
- la mise en concurrence sera la règle pour l'exécution de ces opérations,

Le Conseil Régional sera informé une fois l'an et au plus tard, à la plus prochaine session suivant la clôture de l'exercice, des décisions prises pour les opérations de gestion de dette réalisées, et/ou lors de la séance suivant la réalisation de l'opération ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-04

sur l'information sur la dette

Réunion du JEUDI 14 FEVRIER 2008

Réuni le jeudi 14 FEVRIER 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT,

Sont excusés :

- M. BEAUVAIS ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- M. BONNEAU ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. LEROY,
- Mme GOBERT ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme PAUL ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- M. THOURY ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances – Personnel - Plan - Affaires Générales »

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE, par 27 voix pour, 12 abstentions, (Mme COUSIN, MM. DENIER, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, M. GUITTON, Mme LEFRANCOIS, MM. LEVALLOIS, PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mme TOUZOT), de cette information au Président du Conseil Régional.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-05

sur le Budget Primitif 2008 : vote des autorisations de programme et des autorisations d'engagement

Réunion du JEUDI 14 FEVRIER 2008

Réuni le jeudi 14 FEVRIER 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes TOUZOT,

Sont excusés :

- M. BEAUVAIS ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- M. BONNEAU ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. LEROY,
- Mme GOBERT ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme PAUL ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- M. THOURY ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances – Personnel - Plan - Affaires Générales »

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 27 voix pour, 12 abstentions, (Mme COUSIN, MM. DENIER, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, M. GUITTON, Mme LEFRANCOIS, MM. LEVALLOIS, PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mme TOUZOT),

- de voter, au titre du Budget Primitif 2008, un montant global d'autorisations de programme (AP) de 488 415 363 € et un montant global d'autorisations d'engagement (AE) de 311 390 566 €, conformément aux deux tableaux joints en annexes A et B ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-06

sur le Budget Primitif de la Région pour l'exercice 2008 : affectation de crédits des services informatique, contrôle et évaluation et Europe-international

Réunion du JEUDI 14 FEVRIER 2008

Réuni le jeudi 14 FEVRIER 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes TOUZOT,

Sont excusés :

- M. BEAUVAIS ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- M. BONNEAU ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. LEROY,
- Mme GOBERT ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme PAUL ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- M. THOURY ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances – Personnel - Plan - Affaires Générales »

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 27 voix pour, 12 abstentions, (Mme COUSIN, MM. DENIER, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, M. GUITTON, Mme LEFRANCOIS, MM. LEVALLOIS, PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mme TOUZOT),

- d'affecter les dossiers suivants :

→ pour la Direction des Systèmes d'Information

- 1 588 000 € sur l'AE « Informatique services généraux »,
- 14 000 € sur l'AE « Informatique, sports, culture, loisir »,
- 1 385 000 € sur l'AP « Informatique services généraux »,
- 5 000 € sur l'AP « Informatique Enseignement »,

→ pour le Service Contrat de Plan-Evaluation

- 760 000 € sur l'AE « Evaluation des politiques régionales »,

→ pour la Direction de l'Economie, de la Recherche, de l'Europe et du Tourisme

- 10 000 € sur l'A9 « Diverses dépenses Europe International » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°08-07

sur la démographie médicale : Charte partenariale régionale sur l'offre de soins ambulatoires et sur le déploiement des pôles de santé libéraux et ambulatoires en Basse-Normandie

Réunion du JEUDI 14 FEVRIER 2008

Réuni le jeudi 14 FEVRIER 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mme LEFRANCOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes TOUZOT,

Sont excusés :

- M. BEAUVAIS ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- M. BONNEAU ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. LEROY,
- Mme GOBERT ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme PAUL ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- M. THOURY ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 8 « Solidarités, politique de la ville, logement, santé, handicap »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver les objectifs et engagements de la charte partenariale jointe en annexe portant sur l'offre de soins ambulatoires ainsi que sur le déploiement des pôles de santé libéraux et ambulatoires en Basse-Normandie ;
- d'autoriser le Président à signer cette charte et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-08

sur le foncier : avenant à la convention entre la Région Basse-Normandie et l'Etablissement Public Foncier de Normandie

Réunion du JEUDI 14 FEVRIER 2008

Réuni le jeudi 14 FEVRIER 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes TOUZOT,

Sont excusés :

- M. BEAUVAIS ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- M. BONNEAU ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. LEROY,
- Mme GOBERT ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme PAUL ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- M. THOURY ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 8 « Solidarités, politique de la ville, logement, santé, handicap »,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité, le Président à signer :

- avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie, l'avenant à la convention d'intervention en matière d'aménagement et de développement du territoire 2007-2011, portant notamment sur :

- les modalités de plafonnement des aides au titre de la minoration foncière,

- la création d'un Observatoire Régional Foncier et le soutien aux Observatoires Fonciers Locaux,

- la modification liée aux fonds Friches et au préaménagement concernant la TVA ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-09

sur les transports ferroviaires : création d'une liaison ferroviaire directe Corail Intercités entre Paris et Saint-Lô

Réunion du JEUDI 14 FEVRIER 2008

Réuni le jeudi 14 FEVRIER 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, DENIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT,

Sont excusés :

- M. BEAUVAIS ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- M. BONNEAU ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. LEROY,
- Mme GOBERT ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme PAUL ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- M. THOURY ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Exploitation » de 44 200 000 € votée et complétée en 2007, un dossier «Train Saint-Lô – Paris» d'un montant de 949 500 € ;

- d'attribuer, sur le chapitre 938 du Budget de la Région, à la SNCF, une subvention forfaitaire de même montant correspondant à la participation de la Région pour la création d'une liaison ferroviaire directe Corail Inter-Cités entre Saint-Lô et Paris ; l'échéancier et les conditions de versement sont prévus dans la convention relative à l'organisation et au financement de cette création ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention correspondante,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-10

sur les communications : concession de l'autoroute A 88 (section Falaise ouest-Sées)

Réunion du JEUDI 14 FEVRIER 2008

Réuni le jeudi 14 FEVRIER 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, DENIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT,

Sont excusés :

- M. BEAUVAIS ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- M. BONNEAU ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. LEROY,
- Mme GOBERT ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme PAUL ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- M. THOURY ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer la convention financière pour la concession de l'autoroute A 88 (section Falaise Ouest- Sées) et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-11

**sur les fonds structurels européens : convention de délégation de la subvention globale
FEDER au titre du programme Compétitivité**

Réunion du JEUDI 14 FEVRIER 2008

Réuni le jeudi 14 FEVRIER 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, DENIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT,

Sont excusés :

- M. BEAUVAIS ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- M. BONNEAU ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. LEROY,
- Mme GOBERT ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme PAUL ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- M. THOURY ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité, le Président à :

- négocier la convention de délégation de subvention globale pour la gestion de crédits FEDER dans le cadre du programme régional de l'objectif compétitivité régionale et emploi 2007-2013 ;
- signer cette convention jointe en annexe ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-12

sur la culture : Contrat d'Objectifs Triennal (2007-2009) entre l'Etat, la Région de Basse-Normandie et l'IMEC (Institut Mémoires de l'Edition Contemporaine)

Réunion du JEUDI 14 FEVRIER 2008

Réuni le jeudi 14 FEVRIER 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, DENIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT,

Sont excusés :

- M. BEAUVAIS ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- M. BONNEAU ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. LEROY,
- Mme GOBERT ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme PAUL ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 7 «Jeunesse, culture, sport et loisirs, relations internationales, coopération décentralisée et droits de l'homme »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :
 - avec l'Etat et l'IMEC, le nouveau Contrat d'objectifs triennal 2007–2009, joint en annexe et prévoyant, au delà de la confirmation des missions de l'IMEC, une série de dispositions permettant le renforcement du partenariat avec les acteurs culturels régionaux et l'Université de Caen, la création d'un pôle partenarial du livre, l'élargissement du conseil scientifique et la création d'un Conseil d'Orientation Culturelle ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-13

sur la culture : convention de partenariat entre le Conseil Régional, la Ville de Caen et l'Association Les Arts Florissants.

Réunion du JEUDI 14 FEVRIER 2008

Réuni le jeudi 14 FEVRIER 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, DENIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes TOUZOT,

Sont excusés :

- M. BEAUVAIS ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- M. BONNEAU ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. LEROY,
- Mme GOBERT ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme PAUL ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 7 «Jeunesse, culture, sport et loisirs, relations internationales, coopération décentralisée et droits de l'homme »,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité, le Président à signer avec la ville de Caen et les Arts Florissants, la convention partenariale pour les années 2008, 2009 et 2010, jointe en annexe à la présente délibération.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-14

sur la coopération décentralisée : accords de coopération décentralisée entre la Région Basse-Normandie et la région d'Atsinanana à Madagascar

Réunion du JEUDI 14 FEVRIER 2008

Réuni le jeudi 14 FEVRIER 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, DENIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes TOUZOT,

Sont excusés :

- M. BEAUVAIS ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- M. BONNEAU ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. LEROY,
- Mme GOBERT ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
- M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme PAUL ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu Mme CAUCHY, Conseillère Régionale en charge de la politique de coopération décentralisée,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité moins 5 abstentions (M. DENIER, Mme DUPONT, MM. GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT), le Président à signer les accords de coopération entre la Région Basse-Normandie et la Région Atsinanana conformément au document joint en annexe et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-15

sur l'avenant 2008 au Programme Prévisionnel d'Investissements dans les lycées pour les années 2007 à 2015

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réuni le vendredi 15 FEVRIER 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, M. DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. LEFRANC,
- M. DENIER ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- Mme PAUL ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 11 février 2008,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, environnement et développement durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adopter l'avenant 2008 au Programme Prévisionnel d'Investissements dans les lycées pour les années 2007 à 2015, joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-16

sur les lycées : regroupement des lycées professionnels « Jean Guéhenno » et « Fernand Léger » à Flers

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réuni le vendredi 15 FEVRIER 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, M. DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. LEFRANC,
- M. DENIER ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- Mme PAUL ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, environnement et développement durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de proposer au Préfet le regroupement, à la rentrée 2008, des lycées professionnels « Jean Guéhenno » et « Fernand Léger » à Flers, en un seul EPLE ; l'identité du lycée d'enseignement général et technologique « Jean Guéhenno » restant préservée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-17

**sur l'enseignement supérieur et la recherche : convention de coopération entre
l'Université de Caen Basse-Normandie et la Région Basse-Normandie**

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réuni le vendredi 15 FEVRIER 2008, à 9 h 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, M. DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. LEFRANC,
- M. DENIER ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- Mme PAUL ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, environnement et développement durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention de partenariat entre l'Université de Caen Basse-Normandie et la Région pour la période 2008-2011, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-18

sur l'environnement : Appel à projets « vers un Plan Climat Territorial à destination des Pays »

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réuni le vendredi 15 FEVRIER 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, M. DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. LEFRANC,
- M. DENIER ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- Mme PAUL ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, environnement et développement durable »

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à :

- lancer l'appel à projets « Vers un Plan Climat Territorial à destination des Pays », dont les modalités et les critères sont précisés dans les documents joints en annexe ;
- signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-19

sur l'apprentissage : indemnité compensatrice forfaitaire versée aux employeurs d'apprentis

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réuni le vendredi 15 FEVRIER 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, M. DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. LEFRANC,
- M. DENIER ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- Mme PAUL ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 6 « Formation tout au long de la vie »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier :

- l'article II du règlement des indemnités forfaitaires versées aux employeurs d'apprentis, approuvé lors de l'Assemblée Plénière du 26 octobre 2007, en remplaçant l'expression « pour les entreprises de plus de 50 salariés » par « pour les entreprises de 50 salariés et plus », les autres points restants inchangés,

- le tableau synthétique, conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-20

sur la création d'un CFA métiers du spectacle et d'une école d'ergothérapie

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réuni le vendredi 15 FEVRIER 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, M. DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. LEFRANC,
- M. DENIER ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- Mme PAUL ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 6 « Formation tout au long de la vie »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver :

- l'ouverture d'un CFA métiers du spectacle à Cherbourg,
- la création d'un Institut de Formation en Ergothérapie à Alençon ;

- d'autoriser le Président :

- à agréer l'Institut de Formation en Ergothérapie,
- à signer :

- la convention entre l'organisme gestionnaire du CFA métiers du spectacle et la Région,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-21

**sur la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique : modification
du Règlement du FDTPE (Fonds Départemental d'aide aux Très Petites Entreprises)**

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réuni le vendredi 15 FEVRIER 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, M. DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. LEFRANC,
- M. DENIER ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- Mme PAUL ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 2 « Développement économique, commerce, artisanat, recherche et innovation »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adopter les modifications apportées au règlement FDTPE, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-22

sur le logement : réhabilitation de l'habitat privé - convention avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) - 2008

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réuni le vendredi 15 FEVRIER 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, M. DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. LEFRANC,
- M. DENIER ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- Mme PAUL ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 8 « Solidarités, politique de la ville, logement, santé, handicap »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver :

- les champs et les modalités d'intervention de la convention ANAH-Région Basse-Normandie 2008, repris en annexe 1,

- les modalités d'intervention de la Région dans les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat, les Programmes d'Intérêt Général et les Programmes Sociaux Thématiques, reprises en annexe 2 ;

- de déroger au principe d'antériorité pour pouvoir prendre en compte les dossiers à partir du 1^{er} janvier 2008 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention-cadre entre la Région Basse-Normandie et l'ANAH,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-23

sur le logement des jeunes

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réuni le vendredi 15 FEVRIER 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, M. DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. LEFRANC,
- M. DENIER ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- Mme PAUL ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 8 « Solidarités, politique de la ville, logement, santé, handicap »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE «logement des jeunes» de 225 000 € votée au Budget Primitif 2008, au titre de la politique Logement des jeunes, un dossier « Logement des jeunes » d'un montant de 25 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, à l'URHAJ une subvention de 25 000 € pour mener une politique en faveur du logement des jeunes sur les territoires,
- de laisser à la Commission Permanente le soin de procéder à l'individualisation des crédits dans le cadre de l'appel à projet « Logement des jeunes »,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-24

sur l'agriculture : installation et emploi agricole

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réuni le vendredi 15 FEVRIER 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, M. DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. LEFRANC,
- M. DENIER ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- Mme PAUL ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 9 « Ruralité, agriculture durable, tourisme et littoral »

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 5 contre (M. DENIER, Mme DUPONT, MM. GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT)

- d'approuver la modification du régime régional d'aide aux investissements productifs, ci-dessous :

- seuls les investissements matériels productifs sont éligibles, les constructions et les bâtiments ne peuvent plus être accompagnés,

- les matériels d'occasion sont exclus,

- l'aide est réservée aux jeunes s'installant sur une exploitation disposant d'une surface herbagère représentant au moins 50 % de la surface agricole utile de l'exploitation, ou en agriculture biologique. Les exploitations spécialisées, peuvent éventuellement bénéficier de l'aide, ces dossiers étant examinés au cas par cas selon des critères qui pourront être adoptés par la Commission Permanente. Dans ce cadre, les petites et moyennes exploitations et les modes de production respectueux de l'environnement seront privilégiés,

- le plafond d'aide de la mesure est relevé à 4 000 € de subvention au maximum par jeune installé,

- une seule aide par jeune installé peut être accordée (le cas échéant, une exploitation accueillant plusieurs jeunes peut bénéficier de plusieurs aides),

- les autres dispositions de l'aide (notamment les conditions d'accès à l'aide pour les jeunes titulaires ou non de la dotation jeunes agriculteurs et les critères de viabilité économique) sont conservées ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-25

sur l'aménagement du territoire : volet territorial du CPER 2007/2013, approbation des conventions territoriales cadres

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réuni le vendredi 15 FEVRIER 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, M. DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. LEFRANC,
- M. DENIER ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- Mme PAUL ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 4 « Aménagement du territoire, transports, ports et communications »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité moins 5 abstentions (M. DENIER, Mme DUPONT, MM. GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT)

- de prendre acte des orientations stratégiques retenues par les Pays, les Agglomérations et les Parcs Naturels Régionaux pour la période 2007-2013, en rappelant que les projets de territoire doivent s'articuler avec les politiques développées par tous les acteurs publics dans le cadre de leurs compétences, et notamment en matière de formation professionnelle où les orientations stratégiques des territoires doivent s'inscrire dans la mise en oeuvre du PRDFP ;

- d'approuver les projets de conventions cadres « type » de Pays, d'Agglomération et de Parc Naturel Régional, conformément aux annexes jointes,

- de donner délégation à la Commission Permanente pour :

- . examiner et valider les premiers programmes d'action triennaux, qui seront également validés par l'Etat et le cas échéant par les autres financeurs et, si nécessaire, les opérations 2008 présentant un réel caractère d'urgence présentées par les territoires en anticipation de la présentation du programme complet,

- . individualiser des crédits territoriaux régionaux ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-26

sur l'aménagement du territoire : convention de partenariat entre le Département de l'Orne et la Région Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réuni le vendredi 15 FEVRIER 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, M. DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. LEFRANC,
- M. DENIER ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- Mme PAUL ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 4 « Aménagement du territoire, transports, ports et communications »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention de partenariat entre le Département de l'Orne et la Région Basse-Normandie, jointe en annexe et portant sur la période 2008-2013 correspondant à l'échéance du Contrat de Projets Etat-Région,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-27

sur la culture : nouvelles orientations de la politique culturelle

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réuni le vendredi 15 FEVRIER 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, M. DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. LEFRANC,
- M. DENIER ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- Mme PAUL ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 7 «Jeunesse, culture, sport et loisirs, relations internationales, coopération décentralisée et droits de l'homme »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

- d'approuver les nouvelles orientations de la politique culturelle définies suite aux journées « Voix publiques Culture » et reprises dans l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-28

sur le personnel de la Région

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réuni le vendredi 15 FEVRIER 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, M. DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- M. DENIER ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- Mme PAUL ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de procéder à la création et à la transformation de postes,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité moins 8 abstentions (Mme COUSIN, M. DIGARD, Mme de FACCIO, LEFRANCOIS, M. LEVALLOIS, Mmes LUYPAERT, PREVOST, M. THOURY)

□ EFFECTIF PERMANENT

• de créer 25 postes (14 de catégorie A, 7 de catégorie B et 4 de catégorie C), répartis de la façon suivante :

Direction ou Service	Cadre d'emplois de recrutement	Poste à pourvoir
Direction de l'agriculture et des ressources marines	Technicien supérieur territorial (1)	Chargé de la gestion déléguée FEADER
Direction de l'environnement et du développement durable	Rédacteur territorial (1)	Chargé de gestion Service Milieux naturels, eau et paysages
Direction de l'Economie, Recherche, Europe, Tourisme	Attaché Territorial (4) Rédacteur Territorial (2) Adjoint administratif (1)	2 Chargés de mission pour les Services « aides aux entreprises » et « Innovation recherche », 4 référents pour la gestion des fonds structurels et 1 chargé de la coopération franco-britannique
Direction des Transports	Ingénieur territorial (1)	Chargé de mission pour la couverture numérique
Direction de l'Education et de l'Enseignement Supérieur	Attaché territorial (1) Rédacteur territorial (1)	Chargé des budgets participatifs, du contrôle des budgets des EPLE, de la tarification de la restauration scolaire avec l'introduction du bio
Direction de la Jeunesse et des Sports	Attaché territorial (1) Adjoint administratif (1)	renforcement du dispositif Cart@too
Direction des Bâtiments Régionaux	Ingénieur territorial (4) Technicien supérieur territorial (1)	1 Chargé d'opération, 1 gestionnaire des bases de données, 1 préventeur, 1 économiste de la construction Projeteur
Direction des Ressources Humaines	Rédacteur territorial (1)	Suivi des carrières et rémunération des 869 agents des lycées intégrés dans les effectifs de la Région au 1 ^{er} janvier 2008
Direction des Systèmes d'Information	Rédacteur territorial (1)	(poste correspondant à un mi-temps)
Direction Générale des Services	Attaché territorial (2) Adjoint administratif (2)	Antennes territoriales pour le renforcement de la proximité avec les territoires et le relais des politiques régionales

A défaut de candidatures statutaires satisfaisantes, les postes de catégorie A créés ci-dessus pourront être pourvus par des cadres A contractuels recrutés en application de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée ; ils seront rémunérés selon leur niveau de diplôme et leur expérience professionnelle par référence aux grilles indiciaires correspondantes et susceptibles de bénéficier du régime indemnitaire y afférant ;

- de transformer :

- pour la Direction de l'Education et de l'Enseignement Supérieur, un poste de technicien en un poste d'ingénieur pour la définition des programmes de travaux dans les lycées,
- pour la Direction du Patrimoine et de la Logistique, un emploi actuellement vacant de gardien à temps complet en 2 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet de 25 heures hebdomadaires pour assurer le gardiennage de l'Abbaye aux Dames et des nouvelles salles d'expositions ;

- de prévoir, dans le cadre des besoins de personnel technique dans les lycées, la création, entre 2008 et 2010, de 49 ETP répartis comme suit :

- 10 postes d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe des établissements d'enseignement,
- 7 postes d'Adjoint technique principal de 2^e classe des établissements d'enseignement,
- 1 poste à temps non complet d'Adjoint technique principal de 2^e classe des établissements d'enseignement (mi-temps),
- 21 postes d'Adjoint technique de 1^{ère} classe des établissements d'enseignement,
- 1 poste à temps non complet d'Adjoint technique de 1^{ère} classe des établissements d'enseignement (mi-temps),
- 8 postes d'Adjoint technique de 2^e classe des établissements d'enseignement (mi-temps),
- 4 postes à temps non complet d'Adjoint technique de 2^e classe des établissements d'enseignement (mi-temps) ;

□ PERSONNEL DE RENFORT ET BESOINS OCCASIONNELS

- de créer, afin de faire face à des besoins ponctuels et saisonniers, les emplois temporaires suivants :

Dans le cadre de la candidature de la Basse-Normandie pour les Jeux Equestres Mondiaux de 2014 :

- un chargé de mission s'appuyant sur le cadre d'emploi d'attaché territorial,
- un poste de secrétaire correspondant à un emploi de catégorie C,

Dans le cadre de l'accueil de l'Assemblée générale de l'Arc Atlantique en juin 2008 et de la participation de la Région à l'exposition de Québec en août 2008, des contrats de renfort sont également à prévoir au sein du Service Europe et de la direction de la Communication, s'appuyant sur le cadre d'emploi d'attaché territorial.

□ FRAIS DE DEPLACEMENTS

• d'adopter les dispositions particulières suivantes pour le remboursement des frais de déplacements du personnel de la Région :

✓ Concernant les déplacements à l'intérieur d'une agglomération desservie par des moyens de transports urbains

L'utilisation des transports en commun sera privilégiée. La prise en charge des frais de déplacements sera effectuée dans la limite du tarif de transport en commun le mieux adapté au déplacement.

✓ Concernant le barème des indemnités d'hébergement

Dans la limite du taux maximal prévu au 1^{er} et 2^{ème} alinéa de l'article 7 du décret du 3 juillet 2006, les taux de remboursements forfaitaires des frais d'hébergement sont déterminés ainsi :

- Paris, région parisienne et communes de plus de 200 000 habitants : 60 € (hébergement et petit déjeuner)

- Province : 50 € (hébergement et petit déjeuner compris)

Toutefois, lorsque l'intérêt du service l'exige et pour tenir compte de situations particulières, une mission identifiée et limitée dans le temps pourra faire l'objet d'un remboursement aux frais réels. Les cas en sont prévus dans l'annexe jointe, qui a été discutée en Comité Technique Paritaire le 8 février dernier. Si la liste devait être modifiée à l'avenir, la décision est confiée à la Commission Permanente.

Cette situation ne pourra, en aucun cas, conduire à rembourser une somme supérieure à celle effectivement engagée.

• d'imputer les dépenses qui résulteront des présentes dispositions sur les crédits ouverts à cet effet sur les chapitres 930, 932 et 933 du Budget de la Région ,

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-29

sur le nouveau système d'immatriculation des véhicules

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réuni le vendredi 15 FEVRIER 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, M. DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- M. DENIER ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- Mme PAUL ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

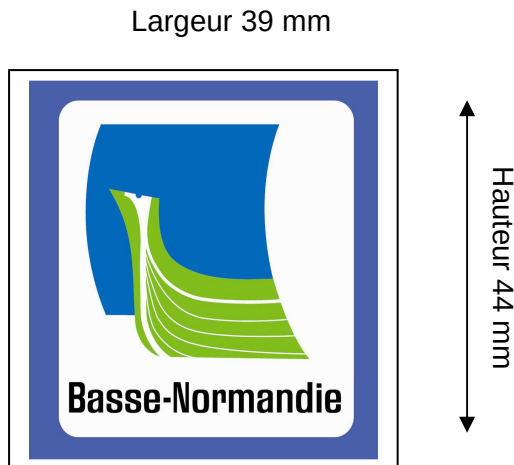
Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 5 contre (M. DENIER, Mme DUPONT, MM. GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT),

- d'approuver pour le nouveau système d'immatriculation des véhicules, l'utilisation de la représentation graphique habituelle de la Région Basse-Normandie et adaptée telle que reproduite ci dessous :



- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°08-30

sur la candidature de la Normandie pour l'organisation des Jeux Equestres Mondiaux en 2014

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réuni le vendredi 15 FEVRIER 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, M. DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- M. DENIER ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- Mme PAUL ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adhérer à l'association « Comité de candidature à l'organisation des Jeux Equestres Mondiaux 2014 en Basse-Normandie - **NORMANDIE 2014** » ;

- de voter sur le chapitre 933 du Budget de la Région, un montant de 80 000 € correspondant à un acompte sur subvention, au bénéfice de cette association ;

- d'autoriser le Président à :

- mettre à disposition de cette association un chargé de mission et un poste de secrétariat rémunérés par la Région,

- signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL**

N°08-31

sur le Règlement Intérieur des Groupes d'élus

Réunion du VENDREDI 15 FEVRIER 2008

Réuni le vendredi 15 FEVRIER 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, M. DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- M. DENIER ayant donné pouvoir à M. PINEL,
- M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
- Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS,
- Mme PAUL ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adopter le nouveau Règlement Intérieur des Groupes d'élus applicable à compter du 1^{er} janvier 2008 et joint en annexe ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour statuer sur toute modification ultérieure de ce règlement ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA